AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_033-DE
Reçu le 27/10/2026

Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 20 octobre 2026

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 1
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 15 septembre 2026

DELIBERATION N° 2026-33

Modification AP/CP Beaulieu/Rosières

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL, Nicole CHASSIN, Josiane COSTE, Sophie COURTINE.
MM Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Rémi BARBE, Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Jean-Luc VACHELARD, Michel ARCIS, Arthur LIOGIER.

Titulaires excusés :
Mme Sylvie FRONTENAUD, Jocelyne DUPLAIN, Sandrine ROUX.
MM Olivier CIGOLOTTI, Raymond ABRIAL.

Procuration : M. Michel BRUN donne procuration à Philippe DELABRE.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LCL Hélène JURY, médecin-chef – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADJ Alex SOULIER, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LTN Stéphane OLLIER, PUD 43

Suppléants présents :
LTN Raphael WOLFF, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistaient également à la séance :
Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Commandant Cédric HERITIER, chef du groupement territorial OUEST ;
Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération ;
M. Emilien DUBOEUF, chef du service infrastructure.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_033-DE
Reçu le 27/10/2026

DELIBERATION N° 2026-33 : Modification AP / CP Beaulieu/Rosières

Les articles L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Par délibération du 18 mars 2025, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté le principe du recours au vote d'une autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) pour la gestion pluriannuelle des travaux pour le projet d'agrandissement de la caserne du centre de BEAULIEU/ROSIERES pour un montant total de 650 000,00 € TTC.

La répartition initiale des crédits de paiement (CP) était la suivante :

	CP 2025	**CP 2026**
Montant	100 000,00 €	550 000,00 €

Par délibération du 13 mars 2026, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté la modification de cette autorisation de programme afin de tenir compte de l'évolution du coût de l'opération. L'AP a ainsi été portée à **682 455,34 € TTC**.

La répartition des crédits de paiement a alors été fixée comme suit :

	CP 2025	**CP 2026**	**CP 2027**
Montant	2 934,00 €	500 000,00 €	179 521,34 €

A ce jour, l'avancement des travaux est plus rapide que celui prévu au planning contractuel. Cette avance s'explique notamment par le fait que les véhicules du CIS de Rosières ont pu être temporairement stationnés sur le site de Beaulieu pendant la durée des travaux. Cette organisation a permis de libérer totalement les emprises du chantier et d'éviter la réalisation des travaux en site occupé, contrairement aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du planning prévisionnel.

De plus Les entreprises ont également fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en réorganisant leurs interventions et en proposant un planning d'exécution plus resserré.

Cette avance entraîne une anticipation des situations de travaux et, par conséquent, des besoins de financement sur l'exercice 2026.

Cette modification est sans incidence sur le montant global de l'autorisation de programme, qui demeure fixé à 682 455,34 € TTC. Elle consiste uniquement à adapter l'échéancier des crédits de paiement au rythme réel d'exécution de l'opération.

AR Prefecture
043-284300019-20261020-2026_DELCA_033-DE
Reçu le 27/10/2026

La nouvelle répartition des crédits de paiement serait la suivante :

Exercice	CP actuels	Evolution	CP modifiés
2025	2 934,00 €		2 934,00 €
2026	500 000,00 €	+ 150 000,00 €	650 000,00 €
2027	179 521,34 €	- 150 000,00 €	29 521,34
TOTAL	**682 455,34 €**	**0,00 €**	**682 455,34 €**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration autorisent la modification de la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à l'agrandissement de la caserne BEAULIEU/ROSIERES.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours * HAUTE-LOIRE